

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P 73 KIGALI.

Kigali, le 18 MAI 1985

N° 08/02.2/85

998

A traiter par
Date entrée :
N° Classement 27-5-85
10474/08

Tous les
antécédents

Monsieur le Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération
KIGALI.

OBJET : Projet de torréfaction
du café.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre n° 255/16.03
C7/COOP/BILAT du 1 Avril 1985 relative au projet de torréfaction du
café que Monsieur Marcel LASVERGNAS de la société GALLEC voudrait
réaliser au Rwanda, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce
qui suit.

En marge de la mission que j'ai effec-
tuée à Paris du 16 au 23 Avril 1985 dans le cadre de la relance de
la RWAKINA, j'ai reçu en audience M. LASVERGNAS au bureau de l'Ambas-
sade de la République Rwandaise le 19 Avril 1985 en présence de
l'Ambassadeur, du Conseiller d'Ambassade et du Directeur de l'Agro-
industrie.

Au cours de nos entretiens, notre inter-
locuteur nous a informé qu'il a conçu l'idée du projet de torréfac-
tion du café parce qu'il avait acquis une certaine expérience en
matière de distribution du café torréfié dans les super marchés
français et qu'il avait de bonnes relations avec quelques torréfac-
teurs de son pays.

Il a poursuivi en déclarant que son projet présentait de nombreux
avantages incontestables pour notre pays tels que la création de
nouveaux emplois, l'augmentation de la valeur ajoutée et, par consé-
quent des recettes d'exportation et l'amélioration de la balance
commerciale, et proposait que le Gouvernement Rwandais réalise ce
projet en collaboration avec des partenaires français qui se charge-
raient de la commercialisation.

Vu que le marché du café est contrôlé
par l'Organisation Internationale du Café (OIC) et qu'il est dominé
par quelques sociétés multinationales, nous avons demandé à M.
LASVERGNAS si les partenaires français pouvaient acheter toute la
production rwandaise de café suivant le règlement de l'OIC. Le promo-
teur du projet a répondu qu'il n'y avait pas de débouchés sûrs parce
que la qualité du café rwandais n'était pas connue en France.

.../...

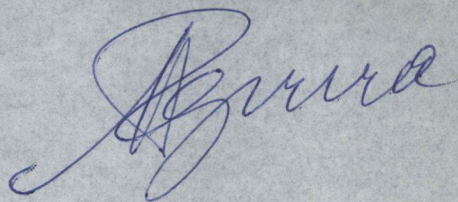
Etant donné que nous ne pouvons pas abandonner nos clients sans avoir d'autres qui présenteraient des conditions plus avantageuses, nous avons suggéré que dans un premier temps, les importateurs français achètent, suivant le règlement de l'OIC, quelques lots de café rwandais à torréfier et à vendre pour tester le marché français.

Enfin nous avons demandé à M. LASVERGNAS de poursuivre la recherche des partenaires techniques et financiers sérieux et de confectionner l'étude de factibilité du projet en approfondissant davantage la composante de l'étude de marché et en se conformant à la réglementation de l'OIC.

Notre interlocuteur a marqué accord et a promis de nous faire parvenir l'étude de factibilité ou tout autre renseignement utile par le canal de notre Ambassade à PARIS.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.-



Copie pour information à :

- ✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise à PARIS
S/C de Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.
- Monsieur le Directeur Général de l'OCIR-CAFE
KIGALI

/K.K.B./NZIMA/

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION

B. P. 179 KIGALI

oeir. cafe
CONFIDENTIEL

Kigali, le ... 01 AVR. 1985 ...

No 255/16.03.C7/COOP/BILAT

Réf. :

Annexe :

Objet :

A traiter par

Date entrée :

No Classement

1-4-85

6836/16.03

Monsieur le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Artisanat

KIGALI

Monsieur le Ministre du Plan

KIGALI

Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et des Forêts

KIGALI

Monsieur le Directeur de l'OCIR/CAFE

KIGALI

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
pour avis et considérations un projet de torréfaction de café sur
les lieux de production tel que conçu par Monsieur Marcel
LASVERGAS de la société française GALLEC.

Vous voudrez bien examiner dans quelle
mesure ce projet qui prévoit la torréfaction de 15 à 30 mille
tonnes de café par an pourrait valoriser davantage notre produit
et le rendre plus compétitif sur le marché.

Fr. NGARUKIYINTWALI

Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur de la
République Rwandaise PARIS

RO
RUKASHAZA Oswald
Secrétaire Général

/NZ.J/

REPUBLIQUE RWANDAISE



CABINET DU PRESIDENT

Kigali, le 08 MAI 1985

No 994 / 01.19

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

Monsieur le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Artisanat
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Son Excellence Monsieur le Président de la République a lu vos observations sur la "Proposition d'un projet de torréfaction de café" vous transmise pour analyse par ma lettre n° 589/01.19 du 21 mars 1985, et vous demande de recueillir par le canal de notre Ambassade à Paris les informations sur

- 1) l'identité de Monsieur Lasvergnas Marcel;
- 2) les activités de son entreprise de marketing;
- 3) son expérience en matière de torréfaction de café.

Ces informations constituent des préalables à l'étude de factibilité, mentionnée dans votre lettre n° 730/08/02.2/85, qui, par ailleurs, peut vous être aussi communiquée par le promoteur.

Le Ministre à la Présidence
de la République,
NTEZIRYAYO Siméon.

Kigali, le

N° /01.19

Monsieur le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Artisanat
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Son Excellence Monsieur le Président de la République a lu vos observations sur la "Proposition d'un projet de torréfaction de café" vous transmise pour analyse par ma lettre n° 589/01.19 du 21 mars 1985, et vous demande de recueillir ~~les informations suivantes par le canal de notre Ambassade à Paris.~~ *par le canal de notre ambassade à Paris. Pour les informations sur*

- 1) ~~l'identité de M^r Lasvergnas Marcel ?~~ *l'identité de M^r Lasvergnas Michel*
- 2) ~~les~~ *les* activités de son entreprise de marketing
- 3) ~~à-t-il une~~ *son* expérience en matière de torréfaction de café ?
- 4) ~~Serait-il un expert des marchés des produits agricoles ?~~

Ces informations constituent des préalables à l'étude de factibilité, mentionnée dans votre lettre n° 730/08/02.2/85, qui par ailleurs, peut vous être aussi communiquée par le promoteur. ~~en passant par notre Ambassade à Paris.~~

Le Ministre à la Présidence

de la République,
NTEZIRYAYO Siméon.

Niunart,

Monsieur le Ministre,

Son Excellence Monsieur le Président de

la République a lu vos observations sur le ~~"projet de torréfaction de café"~~ émis la "proposition d'un projet de torréfaction de café" émanant de notre Ambassadeur à Paris et qui vous avait été ~~et~~ vous transmise pour analyse par ma lettre n° 389/01.19 du 21 mars 1985 et vous demande de recueillir les informations ^{suivantes} par le canal de notre Ambassade à Paris :

- 1) Qui est Laverghnas Marcel ?
- 2) Activités de son entreprise de Marketing
- 3) A-t-il une expérience en matière de torréfaction de café
- 4) Serait-il un expert des marchés des produits agricoles ?

~~Je vous signale aussi que l'étude de faisabilité de ce projet, notre Ambassade de dord~~

Ces informations constituent des préalables à l'étude de faisabilité, mentionnée dans votre lettre n° 730/08/02.2/85, qui par ailleurs peut vous être aussi communiquée par le promoteur ~~par~~ en passant par notre Ambassade à Paris.

Le Niin Pri.

Ni. S-

28/5/85

NOTE A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Concerne: Projet de torréfaction
de café.

Monsieur le Président,

Ce projet émane d'un promoteur français et a
été transmis par le canal de notre Ambassade à Paris.

Après analyse approfondie, le Ministre de
l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat constate que le Rwanda a intérêt à trans-
former sur place son café et organiser sa commercialisation sur les marchés tant
intérieurs qu'extérieurs.

Et en vue d'instruire correctement ce dossier,
le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat souhaite disposer de
l'étude de factibilité de ce projet.

Pas difficile, il suffit d'entrer en contact
avec le promoteur par le canal de notre Ambassade à Paris.

Seulement, une ombre se dessine quand même à
ce tableau. Qui est Marcel Lasvergnas ? Je crois que notre Ambassade ferait mieux
de faire des investigations sur ce Monsieur. Surtout que Monsieur Marius TEYTAUT
le présente comme Directeur d'une société de marketing. Un bref coup d'oeil sur
l'en-tête de la lettre de Lasvergnas à Teytaut suffit pour nous convaincre de
l'envergure de GALLEC, société de Marcel Lasvergnas. Une société au capital social
de 250.000 FF (un capital de 3.000.000 Frw au cours optimiste de 12 Frw pour 1 FF),
me fait penser à ces sociétés fictives créées en vue de tomber sur des affaires
juteuses en Afrique.

Je doute fort aussi qu'une entreprise de
marketing nous apporte le know-how en matière de torréfaction. Une entreprise de
marketing est une entreprise de service, spécialiste dans les études de marché.

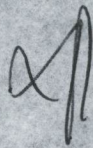
Lasvergnas parle d'organiser la commercialisation,
tant intérieure qu'extérieure. Il oublie la domination du marché par les multina-
tionales comme NESTLE. Ce sont des monstres qui dictent leur loi. La proposition
de Lasvergnas de créer une société de commercialisation intermédiaire à Paris est
suspecte. Serait-il un spécialiste du marché du café ou un habitué du marché des
produits agricoles ?

.../...

C'est vrai que notre pays a intérêt à exporter un produit prêt à être consommé, mais il ne faudrait/^{pas}non plus accueillir n'importe quel aventurier se cachant derrière une offre alléchante avec des mobiles non avoués.

Le projet présenté par Lasvergnas Marcel dans un style poétique (ce qui fait douter de son expérience) exige qu'on se renseigne d'abord sur ces points:

- Qui est Lasvergnas Marcel ?
- Activités de son entreprise de marketing
- A-t-il une expérience en matière de torréfaction de café ?
- Serait-il un expert des marchés des produits agricoles ?



Notre Ambassade à Paris peut chercher ces informations.

Le café est un produit sur lequel les multinationales ont bâti de gros intérêts. Et quand on connaît leur force et leur jeu, il ne faut pas croire qu'on peut facilement s'introduire dans leurs circuits.

Un produit qui occupe une place importante dans nos exportations mériterait qu'on fasse des études sérieuses avec des partenaires bien connus.

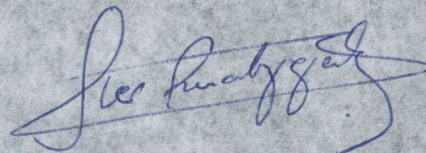
Tels sont les quelques commentaires que je voulais ajouter à ceux qui ont déjà été faits sur ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Kigali, le 19 avril 1985

RWAKAYIGAMBA Pierre

Service des Affaires Economiques
et Financières.



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI.

Kigali, le 09 AVR. 1985...

N° 730/08/02.2/85

✓
Son Excellence Monsieur le Président,
de la République Rwandaise
KIGALI.

Objet: Projet de torréfaction
de café.

A traiter par

Date entrée : 10-04-85

N° Classement 7460/08/02.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de la lettre N° 589/01.19 du 21 Mars 1985 émanant de la Présidence de la République et relative à un projet de torréfaction de café et de Vous donner mes observations.

En effet, une analyse approfondie révèle qu'il y a intérêt à ce que le Rwanda transforme sur place son café et organise sa commercialisation sur les marchés tant intérieurs qu'extérieurs.

Le café est un bien de grande consommation, surtout dans les pays occidentaux et il y a des possibilités de familiariser les rwandais à sa consommation. Le traitement du café sur place diminuerait les frais et délais de transport, ce qui augmenterait le bénéfice net après la vente du café.

Le Rwanda produit environ 30.000 tonnes de café par an, en transforme sur place seulement environ 100 tonnes et en exporte 29.900 tonnes. Le prix de vente du café torréfié est de 350 FRW le kg au Rwanda et s'élève aux environs de 1000FRW dans les pays occidentaux. Il y a lieu de souligner l'existence d'un grand et réel profit au kilo si 29.900 tonnes de café étaient vendu après la torréfaction.

Le prix de vente du café torréfié au Rwanda serait très compétitif sur les marchés occidentaux grâce à sa qualité supérieure. La création d'une société mixte constituerait le cadre juridique le plus indiqué.

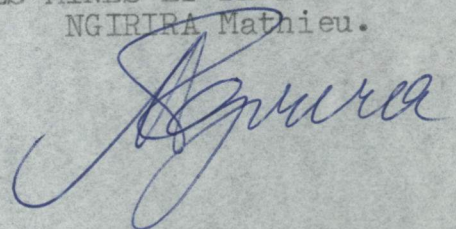
En vue d'instruire correctement ce dossier, il faudrait que mes services puissent disposer de l'étude de factibilité de ce projet de torréfaction du café au Rwanda. Le promoteur de ce projet pourrait donc me soumettre cette étude de factibilité dans laquelle il accorderait une importance primordiale à l'étude de marché.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Copie pour information à:

- Monsieur le Directeur de
l'office des Cafés,
KIGALI.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
NGIRIRA Mathieu.



21 MARS 1981

589/101.19

Monsieur le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Artisanat
KIGALI

Monsieur le Ministre,

Son Excellence Monsieur le Président
de la République a reçu de notre Ambassadeur à PARIS la propo-
sition, en annexe, d'un projet de torréfaction de café sur les
lieux de production.

Il me charge de vous le transmettre en
vous priant de l'analyser promptement et de Lui soumettre vos
conclusions.

Copie pour information à:

- Monsieur le Directeur
de l'Office des Cafés
KIGALI

Le Ministre à la Présidence
de la République,
NTEZIRYAYO Siméon.



/NZ.J/

REPUBLIQUE RWANDAISE



CABINET DU PRESIDENT

Kigali, le 21 MARS 1985

No 589 /01.19

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

Monsieur le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Artisanat
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Son Excellence Monsieur le Président
de la République a reçu de notre Ambassadeur à PARIS la propo-
sition, en annexe, d'un projet de torréfaction de café sur les
lieux de production.

Il me charge de vous le transmettre en
vous priant de l'analyser promptement et de Lui soumettre vos
conclusions.

Copie pour information à:

- Monsieur le Directeur
de l'Office des Cafés
K I G A L I

Le Ministre à la Présidence
de la République,
NTEZIRYAKO Siméon.

Monsieur le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Artisanat
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Son Excellence Monsieur le Président de la République a reçu de notre Ambassadeur à Paris la proposition, en annexe, d'un projet de torréfaction de café sur les lieux de production.

Il me charge de vous le transmettre en vous priant de l'analyser promptement et de Lui soumettre vos conclusions.

Le Ministre à la Présidence
de la République,
NTEZIREYAGO Siméon.

C.P.I. à:

- Monsieur le Directeur de l'OCIR-CAFE

KIGALI.

NOTE A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Monsieur le Président,

Le projet de torréfaction du café conçu par Monsieur LASVERGNAS Marcel de la société GALLEC est difficile à analyser.

Au point de vue technique, la note ne fournit aucun élément d'appréciation (le genre des équipements nécessaires, le coût de ces équipements, les frais d'exploitation, l'organisation du travail, le coût des bâtiments, en peu de mot, le coût des investissements).

Du point de vue financier, la marge brute n'a pas beaucoup de signification. Seule la marge nette, le résultat (marge brute moins toutes les charges d'exploitation) aurait été plus significative. Elle montrerait ce que gagne le pays à tous les niveaux et le gain que réaliserait l'entreprise à créer.

*Transmettre au Ministre
pour analyse.* Toutefois, j'aimerais proposer que le Ministre à la Présidence de la République envoie le projet au Ministre des Finances et de l'Economie (côté commercial), au Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (niveau industriel) et à l'OCIR-CAPE, pour avis détaillés et circonstanciés. Ils connaissent mieux les circuits de commercialisation et la technique de torréfaction du café.

Personnellement, je suis très sceptique.

Un projet aussi rentable n'aurait pas attendu tant d'années pour trouver un promoteur et je ne vois pas pourquoi le promoteur actuel veut s'appuyer sur l'Etat. Il y a lieu de craindre ces marchands de bonnes idées sans appui financier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la meilleure.

Kigali, le 14 mars 1985

Le Chef du Service des Affaires
Economiques et Financières,
NZABANDORA André.

REPUBLIQUE RWANDAISE



AMBASSADE A PARIS

N° AF/0070/01/CAB

26-3-85
70, BD. DE COURCELLES
75017 PARIS
TEL. : 227.36.31 & 227.38.26

A traiter par
Date entrée : 7/3/85
N° Classement : 48011

Paris, le 26 Février 1985

AA. EC
Son Excellence Monsieur
le Président de la
République Rwandaise
K I G A L I

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous transmettre
un projet de torréfaction sur place de notre café, tel que
conçu par Monsieur Marcel LASVERGNAS, de la société GALLEC.

Monsieur M.LASVERGAS a été appro-
ché par un certain Monsieur Marius TEYTAUT, ancien mécanicien
de la Caravelle. Monsieur M.TEYTAUT, lors de son séjour chez
nous a pu apprécier le sérieux et le dynamisme de notre peu-
ple et de ses autorités dont il parle avec beaucoup d'éloges
ici, en France.

Je me permets de proposer que nos
services techniques fassent un examen approfondi de cette offre
qui ne manque pas d'intérêt pour notre économie.

En effet, si l'hypothèse présentée
pour ce projet se réalisait pour la torréfaction de 15.000 t,
puis de 30.000 t. nous aurions réussi une performance exemplai-
re dans la commercialisation de notre article d'exportation
numéro un.

En Vous en souhaitant bonne réception,
je Vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de
ma très haute et respectueuse considération.

B.UBALIJORO

AMBASSADEUR

COPIE A:

Son Excellence Monsieur
le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

TEYTAUT Marius
35, rue Alphonse Daudet
91000 EVRY
FRANCE

Evry, le 25 Février 1985

à

Son Excellence Le Général-Major Juvénal HABYARIMANA
Président de la République Rwandaise.

Monsieur Le Président,

Je me permets, Monsieur Le Président, de transmettre
à votre bienveillante intention, la pré-étude ci-jointe.

Un de mes amis, Directeur d'une société de marketing
a été amené à me parler d'un projet qui lui est cher.
Il m'en a tracé les grandes lignes, et j'ai tout de
suite pensé qu'un tel projet pouvait intéresser votre
pays.

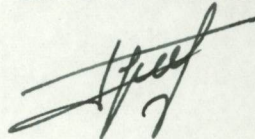
Technicien aéronautique, je ne suis pas à même de juger,
mais je me suis permis de penser que si il y a vraiment
un avantage à promouvoir la production d'un pays afri-
cain, c'est bien le Rwanda qui mériterait d'en profiter.

Mes amis ont toutes possibilités de réaliser un tel pro-
jet. Sa complexité nécessiterait à mon sens, que l'on
puisse être reçu par vous-même ou vos services, afin de
vous en expliquer en détail comment concrétiser cette
étude.

Je vous remercie, Monsieur Le Président, de bien vouloir
me faire savoir si cette proposition est susceptible
d'intéresser votre gouvernement et si, dans l'hypothèse
où cela le serait, nous pourrions avancer dans ce con-
texte.

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de
ma haute considération.

Marius TEYTAUT



SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 250.000 FRANCS
CHEQUES POSTAUX PARIS 11.294.12
N° SIRET : 552 058 968 000 17
R.C. PARIS 55 B 5896
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : SAGALLEC-PARIS
TELEX : 660 864 F

gallec

78, AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES 75008 PARIS - TEL. : 359.58.38 / 225.67.10 / 225.67.11
CENTRE COMMERCIAL - 40, RUE DES FONTENELLES 92000 NANTERRE - TEL. : 774.76.86 +

Paris le 17 Janvier 1985

Monsieur Marius TESTAUT
35 Rue Alphonse Daudet
91000 EVRY

Cher ami,

Comme convenu, j'ai rédigé une pré étude concernant le projet dont nous avons parlé.

Il est évident que ceci ne constitue qu'une sensibilisation aux problèmes de la fabrication du café torréfié sur les lieux de production.

Nous restons convaincu que de telles opérations ne peuvent se faire que dans le cas d'un pays producteur dont la production n'est que la complémentarité à d'autres ressources plus importantes, ni ne se trouve dans une position de leader sur le marché international, comme c'est le cas de la Cote d'Ivoire, par exemple.

Si nous avons la chance d'intéresser, au plus haut niveau, le pays producteur dont vous m'avez parlé (ce pays, j'ai pris mes informations, produit effectivement la quantité donnée dans l'étude, 30.000 tonnes), il faudrait en discuter avec le responsable

2/ S'il est d'accord sur le principe, faire des études plus précises.

Cela demandera du temps.

En fonction de la suite donnée à ce projet, nous discuterons ensemble afin de déterminer de quelle manière, nous pourrions protéger nos intérêts communs.

Je vous laisse le soin, dès maintenant de manoeuvrer à votre guise.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, à toute

PROJET DE TORREFACTION DE CAFE SUR LES LIEUX

DE PRODUCTION

I IDEE GENERALE ET HISTORIQUE sur la vente des cafés verts.

Alors qu'en cette fin de siècle, l'évolution tant scientifique qu'économique prend une courbe exponentielle, le circuit et l'organisation des marchés de cafés verts restent curieusement conservateur.

Il est à peu près resté ce qu'il était à son origine, c'est à dire au début du 19ème siècle.

I.1 HISTORIQUE

L'orsque l'Europe a découvert ce "divin breuvage", elle maîtrisait tant sur le plan politique qu'économique, les lieux de production.

Techniquement, ce produit devait être transformé, c'est à dire torréfié dans un laps de temps le plus rapproché possible de sa consommation.

Les délais d'acheminement de la matière première étaient de 40 à 60 jours pour parvenir des ports de production aux usines de torréfaction situées au milieu des consommateurs.

Devant l'intérêt économique que ce négoce représentait, d'opulentes sociétés d'importation occidentales en organisèrent le négoce compte tenu de ces contraintes. Elles prirent soin de mettre des sécurités tout au long du circuit, afin de conserver autant que faire se pouvait ce monopole, qu'elles détiennent encore.

Une des règles économiques fondamentales était d'acheter à la production à un prix décidé par leurs soins, ce qui était bien loin de rémunérer la matière première à sa juste valeur.

I.2 REFLEXIONS SUR LE MARCHE DU CAFE MATIERE PREMIERE

Les temps ont changé. Les pays producteurs sont devenus indépendants. Le café est devenu un bien de grande consommation dans les pays occidentaux, les besoins de ces pays représentent des chiffres d'affaires considérables.

Les pays producteurs offrent un front commun de négociation plus solide que par le passé vis à vis des négociants occidentaux.

Les technologies, tant au niveau de la production que de la conservation du produit fini ont elles aussi évoluées de façon spectaculaires. L'emballage sous vide en est un exemple.

Toutes ces évolutions auraient dû logiquement transformer également le négoce. Il n'en est rien. Les pays producteurs continuent à vendre leur production à un prix matière première sans profiter des valeurs ajoutées par le produit fini.

.../...

Or, s'il est une matière première relativement aisée à transformer en produit de consommation, c'est bien le café.

Si la nécessité absolue dans le passé était de torréfier quelques jours avant sa consommation afin d'en conserver au maximum l'arôme, l'emballage sous vide, aujourd'hui supprime complètement cette nécessité.

Dans ces conditions, on peut se demander pourquoi, on ne voit pas dans les rayons des magasins européens ou américains, des marques de café torréfié par des pays producteurs.

Le consommateur y retrouverait sans nul doute son compte. Chacun sait, que le simple fait de transporter un kilo de café torréfié d'Afrique, fait déjà baisser de 30% le coût du transport, pourcentage correspondant à la déperdition en poids au moment de la torréfaction. On transporte, et on paye le prix d'un tiers d'eau, qui s'évapore dans les usines de torréfaction occidentales.

Comment actuellement, les pays producteurs sont-ils rémunérés? Sur un prix de campagne établi au moment de la récolte mondiale, au cours de négociations qui tiennent compte, tant d'éléments économiques que politiques.

En fait, pour l'instant, les pays acheteurs arrivent plus ou moins à imposer le prix de campagne, qu'ils souhaitent obtenir. On se souvient à cet égard, de la campagne des associations de consommateurs aux Etats Unis. Ils avaient fait baisser la consommation intérieure de 30%, afin de faire pression sur les prix très en hausse en 78, suite aux gelées qui avaient sévi au Brésil.

Lorsque l'on constate la différence, entre les prix de campagne, et les prix du produit fini vendu aux consommateurs (gelées ou non), on reste confondu. Cette différence ne peut absolument pas s'expliquer, ni par les frais de transformation, ni par la juste rémunération des intermédiaires (industriels, agents divers, distributeurs). En fait, une part importante de cette différence est constituée par la spéculation internationale, (le café papier).

II REPARTITIONS DES PROFITS

Afin d'illustrer cette thèse, nous pouvons prendre l'exemple de campagne 1984/85.

A/ En production : les caisses de soutien rémunèrent le planteur, sur la base de 10 francs le kilo.

B/ Prix de revente des caisses : sur les marchés extérieurs, la base fluctuante des ventes se fait sur 21 à 22 Frs, soit un profit brut de l'état producteur de 11 à 12 Frs du kilo.

C/ Cours européens : récemment, les cours variant en fonction de l'offre et de la demande sont passés de 27 à 30, puis 25 Frs le kilo, soit des variations sur le prix à la production, pouvant atteindre plus de 40%. C'est là, que se situe la spéculation.

D/ Prix de revient de l'industriel : en admettant une base moyenne d'achat de 29 Frs, le torréfacteur appliquera l'indice de la perte de poids, soit 30%, ce qui amènera son prix de revient à 37/38 Frs.

E/ prix de vente du produit aux distributeurs : le produit, suivant la qualité sera vendu aux centrales d'achat entre 43 et 45 Frs le kilo. Il devient évident, qu'un pays producteur vendant lui même le café torréfié, cumulerait les différents profits mentionnés aux paragraphes C et E.

C/ plus value de l'importateur 6/7 Frs/kg

E/ marge de l'industriel 4/5 Frs/kg

Il est à noter, que le point C étant spéculatif, le producteur pourrait se doter d'une marge fixe à ce niveau, ce qui rendrait son prix de vente final plus compétitif, par rapport à la concurrence.

III MARGE DE LA PRODUCTION A LA CONSOMMATION.

Sur ces bases, on peut donc admettre, qu'un pays producteur qui distrirait une partie de sa production à la torréfaction, et la distribuerait sans intermédiaire, aurait le profit au Kg suivant :

Prix d'achat en plantation :	10 Frs plus perte au poids	13.000
Prix de vente aux distributeurs européens		40.000

Valeur ajoutée à la matière première	27.000
--------------------------------------	--------

N.B. considérant que de toute manière, la part vendue en torréfié, l'aurait été en vert, il y a lieu de diminuer de ce profit brut, la valeur vente du vert, soit 21 Frs du kilo. D'où un sur-profit au kilo de 6 Frs (+ 28%).

IV HYPOTHESE DE SUR-PROFIT REALISE PAR LA TORREFACTION DE 15.000 TONNES.

En admettant, qu'un pays producteur récolte 30.000 tonnes de café vert par an, et qui mettrait à la disposition de son usine de torréfaction, la moitié de cette production, il obtiendrait une plus value de :

15.000 tonnes X 6 Frs/kg	90 millions
--------------------------	-------------

V PROFIT DE CAMPAGNE COMPAREE .

A/ cas de la vente de la moitié de la production torréfié

	Prix d'achat du vert pour revendre en l'état :	
<u>Valeur achat :</u>	15.000 t x 10 Frs/kg	150 millions
	Prix de revient du torréfié :	
	15.000 t x 13 Frs/kg	195 millions

Prix d'achat à la production de la campagne :	345 millions
---	--------------

	Prix de vente du vert vendu en l'état :	
<u>Valeur vente :</u>	15.000 t x 21 Frs/kg	315 millions
	Prix de vente du torréfié :	
	15.000 t x 40 Frs/kg	600 millions

Prix de vente total	915 millions
---------------------	--------------

<u>Profit de campagne</u>	570 millions
---------------------------	--------------

B/ Cas de la vente de l'ensemble de la production, en café vert.

	Prix d'achat aux planteurs :	
	30.000 t x 10 Frs/kg	300 millions

	Prix de vente en l'état :	
	30.000 t x 21 Frs/kg	630 millions
<u>Profit de campagne</u>		330 millions

L'augmentation du profit pour cet état serait donc de 240 millions (cas B par rapport au cas A), soit une augmentation du profit brut de 72%.

Avec les mêmes données, on pourrait admettre, que la deuxième année, les ventes de l'ensemble de la production se fassent en torréfié sur les marchés extérieurs, d'où un profit total, dans ce cas de 390 millions

.../...

N.B. : Ces chiffres confortent et illustrent une méthode de raisonnement. Ils nécessitent évidemment une étude beaucoup plus approfondie pour les voir se confirmer, mais d'ores et déjà, ils ne sont pas très loin de la vérité actuelle.

On constate donc, qu'un état producteur, dont le café ne présente pas une part trop importante de son PNB, et dont la politique le préserve de toute pression extérieure qui serait consécutive à la concurrence directe faite par ce pays sur les marchés de la consommation, aurait tout intérêt, à étudier la transformation sur place de cette matière première. D'en organiser la commercialisation sur les marchés extérieurs, sans intermédiaires.

C'est ce projet que nous proposons, et que nous sommes prêts à le prendre en main, pour l'amener à son aboutissement.

Dans cet esprit, nous pouvons mettre en place, tant sur le plan technique, que sur le plan juridique et commercial, une telle opération.

Il faut définir :

- a) un cadre juridique
- b) des solutions financières
- c) des études technologiques
- d) des études d'investissements
- e) définir des politiques commerciales.

VI CADRE JURIDIQUE.

Plusieurs formes sont possibles. Deux semblent particulièrement adaptées à un tel projet :

a) une société mixte (l'Etat, plus capitaux privés). Cette société dont le siège se situerait dans le pays producteur, créerait un bureau en Europe (Paris semble souhaitable) qui aurait pour mission de commercialiser les produits.

b) une organisation type Holding, comprenant :

- une société d'état africaine, mixte ou non. Cette société aura pour vocation l'industrialisation de la matière première à savoir :
 - achat à la production
 - traitement
 - torréfaction et conditionnement.

- une société de juridiction française, succursale de la précédente. Cette société aura pour vocation :
 - le marketing
 - la prospection sur l'Europe
 - la commercialisation des produits, c'est à dire : le stockage, la livraison, la facturation aux clients européens. Elle n'aura qu'un fournisseur, la Société Mère.

Les marges des deux sociétés se cumuleront, et se répartiront suivant les politiques définies en commun, préalablement.

.../...

VII CONCLUSIONS

Il est probable que l'évolution se fera dans le sens que nous avons étudié.

Déjà, une grande entreprise multinationale fabrique une partie de ses besoins en café (lyophilisé) dans une de ses usines construite dans une capitale africaine.

L'évolution, n'en doutons pas ira dans ce sens. Mais elle sera longue et difficile.

On peut se demander pourquoi, compte tenu de la différence de rentabilité, les grands pays producteurs n'ont pas tenté l'expérience. Nous pensons que c'est tout simplement parceque il ne leur est plus possible de faire concurrence à leurs propres clients. La part primordiale de cette matière première dans leur produit national leur interdit de prendre le risque d'un boycott que ne manqueraient pas de leur faire les importateurs pour conserver leur monopole.

C'est un problème de rapport de force.

Par contre, un pays producteur disposant de plus petites productions que les grands, aurait tout intérêt à envisager cette lucrative reconversion.

Fait à Paris, le 8 Janvier 1985

Marcel Lasvergnas

